

Votre contact

IFRB Poitou-Charentes
05 49 61 20 66
contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

1 jour
7:00 heures

Tarif

Inter : 340.00 € HT soit 408.00 € TTC
par participant
Intra : nous consulter

Public

Dirigeants, directeurs et responsables
des Ressources Humaines,
Responsables juridiques, juristes,
Comptables,
Gestionnaires du personnel

Pré-requis

Parler et comprendre la langue
française

Modalités, moyens pédagogiques et supports

Formation en présentiel.
Le suivi de l'exécution de l'action de
formation se fera au moyen de
feuilles d'émargement, co-signées par
le stagiaire et l'intervenant.
Exposés des animateurs et
application immédiate des nouveaux
principes au travers d'illustrations
chiffrées. Une large place sera laissée
aux échanges avec les participants
afin de répondre à leurs questions.
Support de présentation remis à
chaque participant en début de
session.

Profil de l'intervenant

Avocate spécialiste en droit social

Informations complémentaires

Objectifs professionnels

Comprendre le rôle de l'employeur et du CSE au quotidien : les règles d'organisation, de fonctionnement et les attributions du CSE

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appréhender les relations entre l'employeur et les représentants du personnel au Comité Social et Economique au quotidien, et le rôle de chacun
- Intégrer les nouveautés liées aux attributions, moyens et fonctionnement du Comité Social et Economique issues des Ordonnances du 22 septembre 2017 et des décrets d'application
- Présider efficacement le CSE.

Contenu

Organisation du Comité Social et Economique (CSE)

- Composition du CSE
- Le mandat des membres et le statut juridique du CSE
- Les représentants de proximité

Le fonctionnement du CSE

- Les moyens à sa disposition (budgets, heures de délégation, etc.)
- Les réunions
- L'information et la consultation du CSE (dont BDES)

Les attributions du CSE

- Entreprises de moins de 50 salariés
- Entreprises de 50 à moins de 300 salariés
- Zoom sur les attributions en matière d'activités sociales et culturelles
- Les droits d'alerte

Le conseil d'entreprise

- Mise en place et fonctionnement

Les experts du CSE

- Les modalités de recours et le financement
- Les délais et les modalités des expertises

Critères et modalités d'évaluation

Evaluation des connaissances par un quizz et cas pratiques en cours de formation.
A l'issue de la formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs pédagogiques à l'aide d'un questionnaire.

